

Vol de chèque quel risque pour moi

Par **Joss9**, le **01/09/2015** à **21:03**

Bonjour,

Je vous explique mon cas.

Salarié dans une entreprise, j'ai entre 2013 et 2014 volé des chèques à un clients de l'établissement.

Le vole vient d'être découvert, je suis donc en procédure de licenciement pour faute grave et lourde.

Les chèques représentent un montant total de 35000 euros.

Mon employeur a porter plainte pour abus de confiance.

Je client a aussi porter plainte je pense pour vol.

J'ai peur de ce qui va m'arriver, je n'en dort plus.

Je n'ai pas de casier judiciaire.

Pouvez vous me dire ce qui risque de m'arriver?

J'ai deux enfants en bas âge.

Je regrette vraiment d'avoir fait cela.

Pouvez vous me dire si je risque la prison?

Une amende?

Le remboursement au client?

Je serai au chômage et je n'ai pas de bien, comment cela va t'il se passer.

Merci de m'aider